



Maître Patricia AUBRY
Avocat au Barreau de
Metz

SCP RICHARD & MERTZ
1 Rue des Charpentiers
B.P. 95055
ZAC Sebastopol
57072 METZ CEDEX 03

NOVOTEL
ST AVOLD
31 mars 2015
18h00

DEJOUER LES PIEGES DU HARCELEMENT MORAL

Pour prévenir les pressions psychologiques abusives en entreprise, il convient d'identifier très tôt les situations critiques.

Pour prévenir le harcèlement moral, il est important d'identifier les situations qui peuvent potentiellement déraiser.

La première est l'incompatibilité des profils de personnalité d'un collaborateur et de son manager.

Pièges et malentendus

Le mode de contrôle des tâches est une autre source de dérive. Certains responsables confondent contrôle managérial et «flicage» (réel ou perçu comme tel). Le premier est un outil de responsabilisation et de motivation alors que le deuxième est infantilisant et frustrant

Côté collaborateur, le comportement de «victime chronique» peut aussi entraîner une relation de harcèlement. Typique des personnes ayant des difficultés à se prendre en charge dans leur vie, cette attitude induit une grande tentation du côté du responsable : la persécution.

Les modes de communication recèlent également leurs pièges. Celui de la «blessure identitaire» est un grand classique.

Ce qui rend le traitement du harcèlement moral délicat tient à la complexité de cette situation une fois déclarée.

Il y a donc un fort enjeu à diagnostiquer et désamorcer au plus tôt ces situations à risque.

Contact

Serge ATZENI
serge.atzeni@wanadoo.fr
0678 643 826